Concours d'accès à l'Institut régional d'administration de Metz

Session 2025

Rapport du jury

Ce rapport, relatif à la tenue des trois concours d'entrée à l'IRA de Metz du 03 avril au 13 juin 2025, reste incontournable pour la préparation des futurs candidats car il détaille à la fois les attentes de l'administration, dont les membres du jury se font l'expression, et les erreurs les plus fréquemment commises qui peuvent conduire à l'élimination, ou à un classement qui ne permet pas le succès. Bien que tous les candidats auxquels il a été demandé s'ils avaient pris connaissance des rapports de jury des sessions précédentes aient répondu par l'affirmative, il reste permis d'en douter parfois, ou de conclure qu'ils n'y ont pas trouvé ce que le jury pensait y avoir exprimé. La forme de ce rapport paraîtra ainsi peut-être surprenante mais est une tentative pour le rendre plus concret et donc plus explicite pour les candidats des prochaines sessions. Il se présentera chronologiquement, suivant le parcours d'un candidat du jour où il envisage de se présenter au concours d'entrée aux IRA (et à l'IRA de Metz plus particulièrement) jusqu'à la publication des résultats.

La session 2025 des concours d'entrée dans les IRA, selon un rythme (re)devenu annuel, restera sans doute une exception au regard des épreuves soumises aux candidats, dans la mesure où elle ne comportait plus qu'une épreuve écrite avant l'épreuve orale. L'absence du QCM, destiné à contrôler les connaissances des candidats avant de les admettre à se présenter à l'oral, a en effet fait l'objet d'échanges entre les membres du jury mais aussi avec de nombreux candidats lors des entretiens, et avec l'équipe administrative de l'IRA de Metz qui a enrichi les débats par son expérience dans le suivi de la scolarité (stages en situation professionnelle inclus) des promotions précédentes, composées au fil des concours et de leurs organisations mouvantes.

1. Avant le concours…

Cela peut paraître une évidence, mais, comme toutes les évidences, elle gagne à être régulièrement et explicitement rappelée : l'inscription à un concours, quel qu'il soit, aura un coût tant pour le candidat que pour l'organisateur ou les organisateurs. Les moyens qui y sont consacrés par l'Etat ne sont pas négligeables, il est important qu'ils restent à la hauteur des enjeux, dont la qualité des recrutements qui en seront issus n'est pas le moindre. Les critères imposés pour la participation aux épreuves comme la nature même de celles-ci (bien que des interrogations subsistent cette année du fait de l'absence de contrôle écrit des connaissances) permettent de préserver le bon niveau de recrutement.

Les candidats quant à eux vont d'une part engager des frais (de déplacement notamment, du moins pour le concours externe et pour le troisième concours), d'autre part consacrer du temps à sa préparation : afin de conserver intactes toutes ses chances de figurer au classement final, il est primordial de réfléchir en amont à la place que doit tenir la formation dispensée IRA dans le projet de carrière professionnelle de chaque candidat, mais aussi au bénéfice qui sera celui de l'Etat en accueillant les cadres A issus de la formation consécutive au concours.

1.1. Définir son projet professionnel

Réfléchir à son projet professionnel et le définir précisément, à court, moyen et long termes, est ainsi la première chose à faire, avant même de regarder la liste des postes offerts l'année précédant celle qui pourrait voir votre candidature, ou le ratio candidats/reçus pour chaque type de concours ou pour chaque IRA. Les formations IRA préparent à de multiples métiers, extrêmement divers, et pour lesquels, au cours d'une carrière administrative, il sera nécessaire de faire preuve de capacités d'adaptation. Les IRA ne sont pas des écoles spécialisées, délivrant un diplôme technique (au sens le plus noble du terme), mais des instituts de formation de cadres A de l'Etat, généralistes, à vocation interministérielle. Selon votre expérience, ou vos expériences, votre formation initiale, vos qualités propres, vous pouvez avoir la capacité à assumer efficacement un ou des postes de généraliste : c'est ce qui vous sera demandé pour entrer à l'IRA. En revanche, si votre projet professionnel consiste à occuper un poste d'expert, sans aucune responsabilité d'encadrement, thème pour lequel d'ailleurs vous n'éprouvez ni attirance ni faculté particulière, la voie de l'IRA n'est pas la bonne. Il existe désormais de multiples autres façons de se faire recruter directement sur le type d'emploi qui est celui de votre projet professionnel.

En effet, quelques constats ont encore été faits cette année :

- ✓ Plutôt parmi les candidats au concours externe, mais parfois aussi en interne, le jury a rencontré quelques personnes dont le projet professionnel, particulièrement ciblé sur un poste ou une filière, est tout à fait en cohérence avec leurs compétences ou connaissances. Mais la diversité des postes auxquels accèdent les lauréats du concours nécessite de maîtriser un panel de ressources et compétences larges, au-delà des qualités démontrées au cours du parcours professionnel précédent ou lors de l'entretien avec le jury par ces candidats. Leurs défaillances ou insuffisances, sur ce large panel, n'a pas autorisé leur réussite au concours d'entrée à l'IRA. La responsabilité du jury, tant vis-à-vis des candidats que de l'administration, est parfaitement assumée et explicite.

- ✓ Parmi les candidats au concours interne, certains sont toujours persuadés que l'IRA constitue une voie de promotion interne quasi automatique, compensation d'une promotion au choix non obtenue, ce qu'il n'est pas. Si passer des concours ou des examens professionnels tout au long de sa carrière est évidemment à encourager, s'engager dans la voie de la formation des IRA doit correspondre à un projet professionnel réaliste, et dont les effets seront positifs tant pour le candidat que pour l'administration. Ainsi, le jury estime à près de 1/3 les candidats du concours interne qui ne connaissaient pas les fiches métiers des postes offerts en EPLE (pour rappel, environ la moitié des postes tous les ans) et ne se projetaient pas en mobilité interministérielle. Au contraire, ces fiches métiers étaient plutôt bien connues des candidats au concours externe.

- ✓ Chaque IRA présente des spécificités, et les formations proposées, comme le suivi des stagiaires ou l'environnement professionnel local, ouvrent des perspectives un peu différentes d'un établissement à un autre. Le jury conseille ainsi de visiter les sites internet des établissements, de participer le cas échéant aux manifestations destinées à les faire connaître (portes ouvertes, ou, par exemple, participation aux webinaires proposés aux potentiels candidats par l'IRA de Metz, rencontres avec d'anciens stagiaires…), ou de s'intéresser aux programmes et à leurs particularités dans les différents établissements (situation géographique permettant d'aborder des sujets transfrontaliers à Metz, possibilité de suivre un double master en classe prépa…), mais de ne pas faire son choix sur la seule base de statistiques ou d'implantation géo-touristique.

- ✓ Le jury a également constaté cette année (peut-être en lien avec la disparition de l'épreuve QCM, qui était particulièrement discriminante à l'écrit) une proportion relativement importante à l'oral de candidats évoluant dans des postes de catégorie C. Si quelques-uns ont montré de bonnes capacités rédactionnelles, des connaissances générales administratives suffisantes, une belle aisance à l'oral et un positionnement adéquat en terme d'encadrement, pour d'autres, et malgré leur réussite dans les postes actuellement occupés, le décalage important dans les attendus de la hiérarchie entre des postes C et des postes A avait été sous-évalué. Afin de ne pas se mettre inutilement en situation d'échec, le jury conseille donc aux candidats de prendre l'attache de leur hiérarchie (concours interne) mais aussi des services compétents en matière de formation professionnelle (tous concours) pour construire un trajet de carrière progressif, et, peut-être, moins perdre de temps en préparant trop tôt des concours inadaptés. Une fois de plus, il est rappelé que la formation dispensée à l'IRA s'adresse à des agents disposant d'un socle de connaissances, compétences et expériences conséquent, et qu'il convient de maîtriser en amont de celle-ci.

1.2. Préparer le concours

Il est nécessaire de parfaitement cerner les connaissances et compétences que la formation IRA, qui se déroule sur moins d'un an, n'apportera pas, mais qui constituent cependant un bloc de pré-requis indispensable pour suivre la formation dans de bonnes conditions et en sortir classé. Ainsi, sur une promotion précédente, les services de la scolarité de l'IRA de Metz ont identifié 15 stagiaires en détresse (sur 166) dès la rentrée. Les candidats doivent impérativement adapter leur programme de préparation en fonction de leurs lacunes, et trouver le temps nécessaire pour s'y consacrer. Dès lors il n'est pas inutile de rappeler que le jury est souverain dans ses décisions, et notamment qu'il n'existe aucune obligation de recruter un nombre de candidats égal au nombre de postes ouverts : participer aux épreuves orales (comme écrites) ne garantit à personne la certitude d'une probabilité d'être recruté égale au ratio « admissibles/postes ouverts » (comme au ratio « candidats/admissibles »). Il est en revanche certain qu'il lui faudra présenter un niveau de compétences et de connaissances, ainsi que de savoir-être, compatible avec l'exercice des responsabilités d'un cadre A de la fonction publique d'Etat. Les postes ouverts sont destinés à être pourvus uniquement par des personnes possédant les compétences et le savoir-être nécessaires. Ainsi, cette année à Metz, pour le troisième concours, malgré un nombre de candidats relativement stable par rapport aux sessions précédentes (89), il n'a pas été possible, au vu de la faiblesse des copies rendues, de déclarer admissibles plus de 6 candidats, ni d'admettre ces 6 candidats (4 seulement l'ont été), alors que 15 postes étaient ouverts.

Quelques pistes ou conseils du jury pour une bonne préparation :

- ✓ Les instituts de préparation à l'administration générale, comme les prépa talents (admission soumise à conditions de ressources), offrent des formations spécialisées aux concours de la fonction publique, qui peuvent parfois être suivies à distance ou en alternance. Toutes ne sont pas du même niveau, le jury conseille aux candidats de se renseigner avant de choisir l'établissement dont ils suivront la formation. Il leur est recommandé d'être assidus une fois la formation choisie.

- ✓ Des efforts particuliers doivent avoir pour visée de maîtriser les règles particulières de la rédaction administrative, de bien connaître l'organisation administrative de la France, de posséder les grands principes de la commande publique, ainsi que les statuts de la fonction publique (obligations, droits, dialogue social, carrière…).

- ✓ Gestion de son temps (plus spécialement pour l'épreuve écrite, qui a montré encore cette année, tous concours confondus, de 15 à 20% de candidats ne maîtrisant pas ce point) et gestion du stress (épreuve orale) sont également des compétences qui s'acquièrent avec un accompagnement *ad hoc*.
- ✓ L'investissement personnel pour cette préparation sera adapté au niveau préalable des candidats, notamment pour les candidats visant le troisième concours. Un travail personnel utilisant des anales corrigées (disponibles sur de nombreuses plateformes de préparation et d'entraînement) est indispensable dans la plupart des cas.
- ✓ Le programme du concours (épreuve écrite d'admissibilité) fait l'objet d'un arrêté listant les thèmes d'actualité de cette épreuve. Il est important de se l'approprier, afin de parfaire sa culture administrative sur ces thèmes et d'en suivre l'actualité.
- ✓ Quel que soit le domaine d'évolution professionnelle des candidats, il est tout aussi important d'en suivre l'actualité (évolutions législatives ou réglementaires importantes, sujets ayant provoqué des débats de niveau national…), dans le cadre cette fois de l'épreuve orale d'admission (quel que soit le concours présenté) : attention, cette épreuve ne se prépare pas en quelques jours mais tout au long des mois qui précèdent le concours.

1.3. Intégrer l'IRA de Metz : un concours exigeant.

Afin de mesurer le niveau qu'il est nécessaire *a minima* d'atteindre, il n'est pas inutile, une fois que le choix du lieu du concours est fait, de s'intéresser aux chiffres. Le jury insiste cependant sur les limites de l'utilisation des taux de sélectivité de chaque concours pour choisir l'une des trois voies ouvertes. Ceux-ci peuvent en effet montrer des variations importantes, comme cela a été le cas cette année pour le troisième concours. Il est difficile d'interpréter ces chiffres, l'absence d'épreuve écrite de contrôle des connaissances (QCM) a en effet pu laisser penser aux candidats du troisième concours que la seule épreuve écrite restant en place pouvait être réussie sans connaissance particulière (dossier fourni). Mais cela n'a pas été le cas…

Quelle que soit la voie choisie, le sérieux et l'assiduité dans la préparation du concours reste ainsi le facteur le plus influent dans la réussite ou l'échec des candidats.

Les chiffres et ratios de réussite à chacune des épreuves pour cette session à Metz figurent dans le tableau 1 ci-dessous.

Admissibilité	**Concours externe**	**Concours interne**	**3e concours**
Postes offerts	**83**	**48**	**15**
Inscrits	**864**	**510**	**90**
Admis à concourir	859	510	89
Présents Ecrit	**541**	**356**	**55**
% présents	*62,98%*	*69,80%*	*61,80%*
Admissibles	**219**	**141**	**6**
Barre admissibilité *(points)*	*55,25*	*50,05*	*45,00*
% admissibles	*40,5%*	*39,6%*	*10,9%*

Admission	Concours externe	Concours interne	3e concours
	208	**129**	**5**
% présents oral	*95%*	*91,5%*	*83,3%*
Admis sur liste principale	**83**	**48**	**4**
Barre admission LP	*144,18*	*142,38*	*146,50*
Inscrits sur liste complémentaire	**9**	**7**	**0**
Barre admission LC	*141,45*	*138,88*	/
Sélectivité présents écrits/admis	*6,5*	*7,4*	*13,8*

Tableau 1. Ratios de présence et de réussite aux concours d'entrée à l'IRA de Metz en 2025.

Les candidats reçus avaient, pour cette session, entre 22 et 47 ans (moyenne 27 ans) pour le concours externe, entre 28 et 59 (moyenne 42 ans) pour le concours interne et entre 31 et 47 pour le troisième concours (mais le faible effectif reçu cette année pour le troisième concours n'autorise pas de statistiques fiables). Ainsi, en tout état de cause, un candidat jeune et démarrant sa carrière peut tout aussi bien être reçu qu'un autre plus expérimenté, dès lors que la démonstration est faite de leur capacité à assurer la représentation de l'Etat dans tous les aspects des missions d'un cadre A.

	Maximum	Minimum	Moyenne
Concours externe	47	22	27
Concours interne	59	28	42
3e concours	47	31	37

Tableau 2. Age des candidats reçus aux concours d'entrée à l'IRA de Metz en 2025.

A l'image des constats des années précédentes, avec des variations à la marge, non significatives du point de vue du jury, une surreprésentation des femmes est observée et croît légèrement jusqu'au stade de l'admissibilité pour le concours externe (57,86% des candidats admis à concourir sont des femmes, 57,49% des présents sont des femmes ainsi que 60,73% des admissibles) mais reste stable pour le concours interne (proche de 70%). Le léger déséquilibre en faveur des femmes s'accentue de manière limitée pour l'admission par la voie externe (60%), alors qu'il se réduit un peu plus visiblement pour la voie interne (54%). Néanmoins, aucun de ces chiffres ne semble pouvoir démontrer un moindre accès des femmes à l'IRA de Metz mais relèvent plutôt, à la lumière des constats des années précédentes, d'une variabilité statistique banale.

La surreprésentation féminine est du même ordre pour le troisième concours lors de l'épreuve écrite (64% de candidates) mais le très faible taux d'admissibilité ne permet aucune interprétation quant aux admissions (6 admissibles et 5 admis).

Admissibilité	Concours externe	Concours interne	3e concours
Admis à concourir	859	510	89
% femmes	*57.86%*	*70%*	*64.04%*
Présents	541	356	55
% femmes	*57.49%*	*68.54%*	*65.45%*
Admissibles	219	141	6
% femmes	*60.73%*	*70.21%*	*50%*
Admission			
Présents	208	129	5
% femmes	*60.58%*	*69.77%*	*40%*
Admis liste principale	83	48	4
% femmes	*60.24%*	*54.17%*	*25%*
Admis liste complémentaire	9	7	0
% femmes	*33.33%*	*85.71%*	*/*

Tableau 3. Représentation des femmes aux différentes étapes des concours d'entrée à l'IRA de Metz en 2025.

1.4. Première formalisation de la décision, premiers contacts avec l'IRA : constituer son dossier de candidature avec sérieux

Cette étape semble être une formalité bien comprise et exécutée, au regard de la faible proportion de candidats non admis à concourir (tous types de concours et tous IRA confondus, et de session en session). Ainsi, pour Metz, en 2025, seulement 5 personnes n'ont pas été admises à concourir pour 864 dossiers déposés au concours externe, 1 sur 90 pour le troisième concours, et tous les dossiers déposés ont été validés pour le concours interne.

2. L'épreuve écrite

2.1. Se présenter aux épreuves…

Les pourcentages de présents sur les admis à concourir avaient atteint des valeurs très basses ces dernières années (particulièrement jusqu'en 2023, alors que deux sessions par an étaient organisées) : à Metz, il n'était ainsi qu'à peine de 40% lors de la session d'hiver 2023 pour le troisième concours et le concours externe, et de 47% pour le concours interne. Ces ratios étaient remontés à 50% pour le troisième concours et le concours externe et 57% pour le concours interne en 2024, et il est satisfaisant de constater que cette tendance semble se conforter pour la session 2025. Les taux sont ainsi, respectivement, de 54 à 68% dans les 5 IRA pour le concours externe (moyenne à un peu moins de 57%, 63% pour Metz), de 63 à presque 70% pour le concours interne (moyenne à 66,5%, presque 70% pour Metz) et de 47 à 67% pour le troisième (moyenne à presque 58%, près de 62% pour Metz).

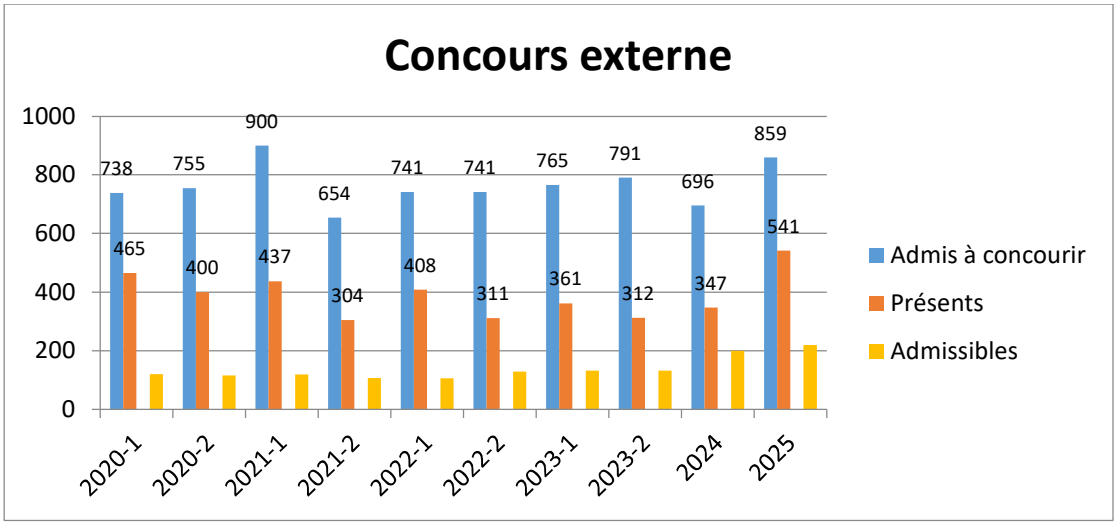
Concours externe
1000
800
600
400
200
0
738
465
755
400
900
437
654
304
741
408
741
311
765
361
791
312
696
347
859
541
2020-1
2020-2
2021-1
2021-2
2022-1
2022-2
2023-1
2023-2
2024
2025
Admis à concourir
Présents
Admissibles

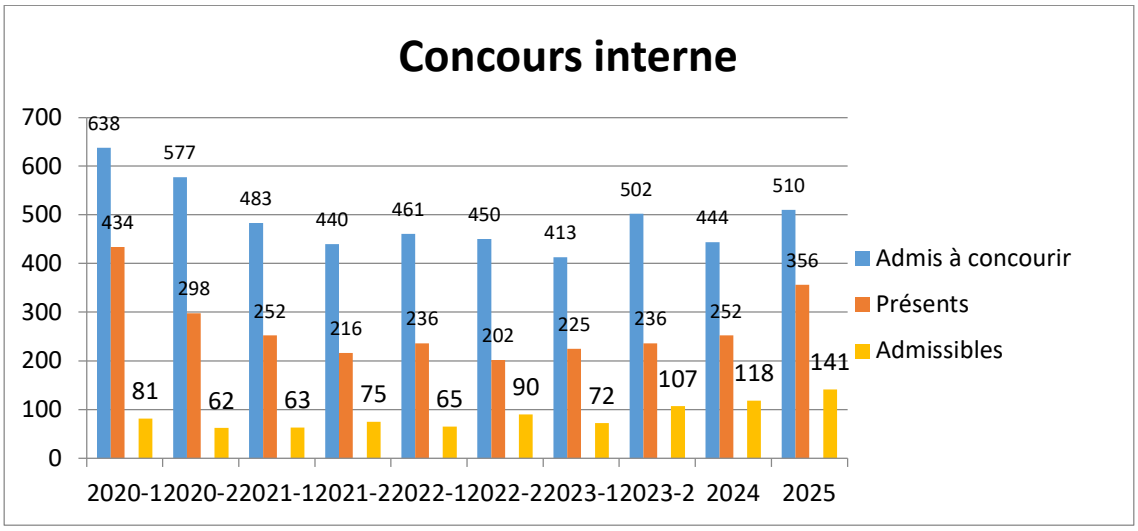
Concours interne
700
600
500
400
300
200
100
0
638
434
81
577
298
62
483
252
63
440
216
75
461
236
65
450
202
90
413
225
72
502
236
107
444
252
118
510
356
141
2020-1
2020-2
2021-1
2021-2
2022-1
2022-2
2023-1
2023-2
2024
2025
Admis à concourir
Présents
Admissibles

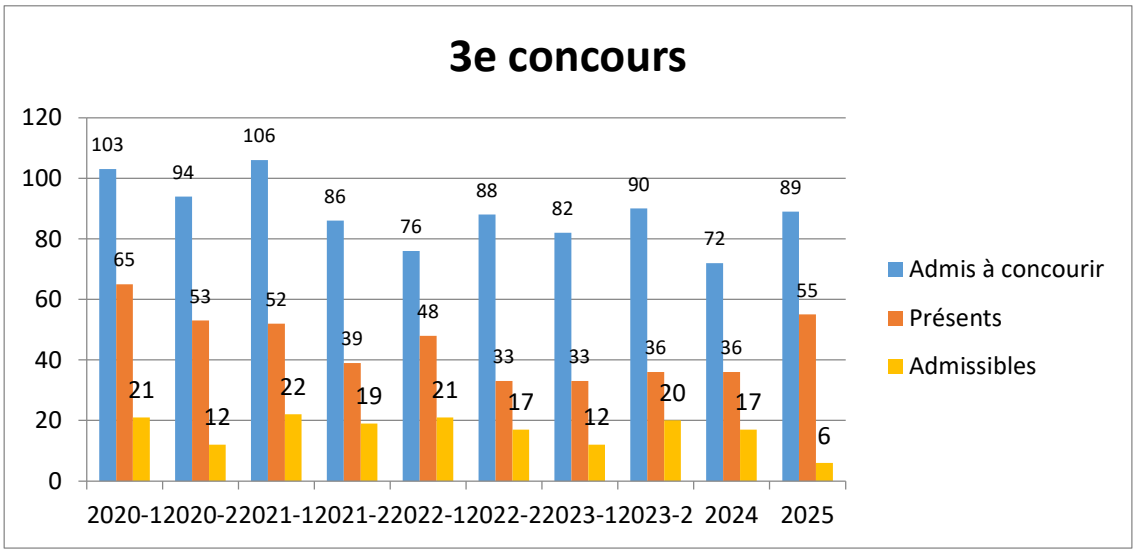
3e concours
120
100
80
60
40
20
0
103
65
21
94
53
12
106
52
22
86
39
19
76
48
21
88
33
17
82
33
12
90
36
20
72
36
17
89
55
6
2020-1
2020-2
2021-1
2021-2
2022-1
2022-2
2023-1
2023-2
2024
2025
Admis à concourir
Présents
Admissibles

Figure 1. Evolution des taux de présence et d'admissibilité aux concours d'entrée à l'IRA de Metz

Cette progression est à noter. Il faut souhaiter que la tendance ne s'inversera pas à nouveau, et qu'elle n'est pas uniquement une conséquence de l'absence de QCM cette année. En effet, est-il besoin de le rappeler, l'organisation des épreuves écrites se calibre sur le nombre de candidats admis à concourir : salles mises à disposition, tables, chaises et logistique adaptées, personnel mobilisé pour la surveillance…S'il est inévitable de relever des défections pour de multiples et légitimes raisons entre l'inscription et les épreuves, il est indispensable que ce taux reste maîtrisé, notamment pour le concours interne. C'est le cas pour cette session, près de 70% des candidats admis à concourir s'étant présentés pour 63% au concours externe et 62% au troisième concours.

2.2. Le cas pratique.

L'essentiel des remarques et recommandations relèvent toujours de thématiques qui peuvent sembler des évidences. Ainsi :

- ✓ La correction des copies incite en tout premier lieu le jury à recommander fortement à tous les candidats de lire et écouter toutes les consignes quant à la forme et de les respecter, avant et pendant toute la durée de l'épreuve. Les ruptures d'anonymats, qui entraînent l'élimination, sont toujours désolantes. L'utilisation de stylos de couleurs nuit au scan efficace des copies, de même que les marges non respectées. Ces questions de forme compliquent inutilement le travail tant du secrétariat que des correcteurs.
- ✓ La présentation et le soin apporté à la rédaction, la numérotation des copies et notamment des annexes, le temps accordé à une relecture jamais inutile, l'orthographe (dont la qualité est incontestablement d'une excessive variabilité d'une copie à une autre) restent des éléments de forme auxquels il ne sera jamais accordé assez d'importance.
- ✓ La bonne gestion du temps implique donc de s'organiser pour pouvoir faire cette relecture en fin d'épreuve, mais aussi, en premier lieu, pour prendre celui de lire avec attention le sujet, vérifier sa bonne compréhension de l'exercice (il s'agit d'un cas pratique, et non d'une dissertation littéraire ni d'une étude critique de l'administration comme l'a peut-être compris un candidat qui affirmait que « la lenteur de l'administration n'est pas une fatalité »), et pour conserver enfin celui nécessaire à la composition des annexes. Là encore, leitmotiv annuel, les candidats doivent conserver à l'esprit que les annexes font partie intégrante de l'exercice et démontrent la capacité **opérationnelle** des candidats à produire des documents concrets, pratiques, produits pour être utilisés par leurs destinataires. Les critères de correction de l'épreuve écrite tiennent fortement compte de l'opérationnalité des propositions, qui dépend elle-même d'une bonne connaissance de l'administration et des liens entre les acteurs. Beaucoup trop de copies démontrent des lacunes importantes sur ces points (rôles et mission d'un secrétaire général par exemple, organisation des services déconcentrés, rôles respectifs du maire et du préfet dans un département, forme des courriers ou des notes administratives…) ou sont d'une platitude inacceptable à ce niveau. Pour rappel, il s'agit d'un cas pratique, le candidat devant endosser les missions qu'il est supposé assurer en tant que cadre A de l'Etat. Beaucoup trop de candidats, par exemple, se préoccupent uniquement, lorsqu'il leur est demandé en annexe à la note produite pour le préfet, de construire l'ordre du jour d'une réunion présidée par le préfet et à l'attention des maires, de lister la nécessité d'un café d'accueil avant de prévoir une intervention du préfet puis une séquence de questions/réponses avec l'assistance…

- ✓ L'absence de QCM a conduit le jury à constater de longues séries *d'ex-aequo* (dans les 3 concours et à tous les niveaux du classement). Ce fait a été pris en compte par le jury lors de l'épreuve d'admission, pour les admissibles, en utilisant plus qu'habituellement le quart de point lors des oraux pour mieux départager le classement final.

3. <u>L'épreuve orale</u>

3.1. Les aspects matériels

L'organisation matérielle de l'épreuve orale est un marathon, semé d'embûches et d'étapes, dont la bonne gestion est primordiale pour son bon déroulement en premier lieu pour les candidats mais aussi pour le jury. Le savoir-être de futurs cadres A de l'Etat ne devrait pas pouvoir être pris en défaut dans ces moments importants du concours et notamment dans la forme des demandes ou remarques exprimées par les candidats auprès des secrétariats des concours ou auprès des membres du jury. Pour la première et, souhaitons-le, unique fois cette année, quelques candidats, heureusement peu nombreux, ont totalement ignoré les règles de simple politesse et fait preuve d'une incorrection inacceptable. Si cela devait se renouveler, le jury proposera une prise en compte dans les notes attribuées à ces candidats au titre du non savoir-être.

Plus généralement, il est nécessaire de respecter les consignes, les délais, les formats des documents à rendre pour finaliser la constitution du dossier, de ne pas hésiter à informer le secrétariat du concours de tout détail ou précision important (personnes porteuses d'un handicap, accident imprévu, maladie…) impactant ou pouvant impacter l'organisation des épreuves : la prise en compte de ces informations est systématique et rapide, la discrétion nécessaire est parfaitement respectée mais tout cela implique la mise en œuvre de moyens qu'il faut mobiliser.

Le jury souhaite appeler l'attention des candidats y ayant droit à la mise en œuvre du tiers-temps qui est toujours accordé si les critères nécessaires sont respectés. Le tiers-temps permet un entretien plus long avec le jury, et permet donc au candidat de disposer de plus de temps pour se présenter, mais il autorise de la même façon le jury à questionner le candidat plus longtemps ensuite. Si le handicap du candidat lui permet de réfléchir et de s'exprimer à la même vitesse que d'autres candidats il n'est pas forcément dans son intérêt de demander un tiers-temps. C'est évidemment une décision qui appartient aux candidats concernés, mais le jury les invite à y réfléchir afin de ne pas transformer cette compensation d'un handicap en difficulté supérieure.

Préparer soigneusement son dossier et notamment la partie présentation de ses expériences et compétences (FIR ou RAEP) est primordial. Attention au respect des formats et à la sincérité : un dossier non concis ne plaidera pas la faveur d'un candidat, considéré comme incapable de faire des synthèses, mais un dossier avec des trous importants non explicités intriguera le jury qui cherchera à vérifier la loyauté/sincérité du candidat et la légitimité des motifs de la non présentation de ces périodes.

N'oubliez pas que le secrétariat de l'IRA sera là pour faciliter tous les aspects pratiques et logistiques. Il sera le premier (et le dernier) interlocuteur des candidats : encore une fois il ne faut pas hésiter à leur poser toutes les questions (déplacements, desserte/accès de l'IRA, horaires…), les informer le plus tôt possible en cas de difficulté, de tout retard, de tout incident…Prévenu à temps et si les motifs sont légitimes, des solutions peuvent parfois être proposées par le jury, qui est en permanence en lien direct avec le secrétariat, en cas de retard.

Il est enfin rappelé que les épreuves orales sont publiques, les enregistrements interdits, que les sacs et téléphones portables ne peuvent entrer dans la salle d'entretien.

3.2. L'entretien avec le jury

Le déroulé de l'épreuve orale est rappelé en début de chaque entretien, et du temps est laissé au candidat pour s'installer et se concentrer. Pour rappel, cet entretien se déroule sans note, commence par une présentation libre du candidat pendant 5 minutes maximum, suivie d'une série de questions et de réponses entre le jury et le candidat. Un chronomètre, visible pour le candidat, décompte le temps. Le candidat est interrompu par le jury s'il dépasse les 5 minutes de présentation ou les 30 minutes totales d'entretien. Ces deux parties s'appréhendent et se préparent différemment : il faut conserver à l'esprit que dans les 5 premières minutes c'est le candidat qui mène l'entretien, cependant qu'ensuite il doit s'adapter aux sujets et au tempo du jury.

3.2.1. Le candidat a la main pendant sa présentation

De manière générale, l'aisance à l'oral, la fluidité de l'élocution, la construction des phrases, la structuration de la pensée et de son expression sont des éléments pris en compte dans le jugement porté sur la prestation. Le jury tient compte du stress potentiellement éprouvé par le candidat, notamment en début d'entretien, mais il est important, dans un poste d'encadrement, de pouvoir gérer celui-ci qui ne doit pas interférer outre-mesure avec la prestation. Une majorité de candidats avaient appris leur présentation par cœur. Ce n'est pas interdit, mais pas indispensable non plus, car cela nuit un peu à la spontanéité de l'expression et rend le discours moins vivant. Il est par exemple possible d'apprendre par cœur les deux ou trois premières phrases seulement, afin de se donner une accroche pour débuter, puis de se reposer sur de nombreuses répétitions préalables qui permettent, sans rester sur un ton de « récitation », de maîtriser à la fois le temps de parole et l'ensemble des points importants à aborder.

La présentation doit mettre en avant les qualités du candidat, ainsi que ses axes de progrès le cas échéant et s'il le souhaite. La sincérité doit être le fondement des échanges, et l'auto-évaluation qui en ressort est importante. Le jury a ainsi parfois pu entendre des candidats qui, expliquant qu'ils souhaitaient mettre en œuvre leurs qualités de manager, ont décrit avec force détails des situations d'encadrement qu'ils ont clairement mal menées, sans en tirer de conclusions ouvrant sur des perspectives d'améliorations ou d'épisodes qu'ils auraient, *a contrario*, réussis. C'est une présentation particulièrement maladroite. Savoir prendre du recul sur des échecs est pourtant une force dès lors qu'il est possible de démontrer, exemple à l'appui, que face à une nouvelle situation similaire les réponses apportées ont été, cette fois, adéquates (ou le seront).

Il est important de ne pas laisser le jury penser qu'un candidat occulte volontairement une partie de ses expériences professionnelles : toute période un peu longue sans activité indiquée, ou marquée par des changements radicaux d'orientation professionnelle doit être rapidement expliquée, fut-ce par une indication de raisons personnelles, privées, familiales…sans plus de détail. Un échec, une incompatibilité de personnalités peuvent aussi se rencontrer dans une vie professionnelle : il est plus judicieux d'en faire brièvement mention, sans rentrer dans les détails ni chercher à se justifier sur le fond ou à rendre l'autre partie totalement responsable d'une relation dégradée (en général avec la hiérarchie), que de tenter de le cacher. La loyauté, lorsque l'on vise un poste de cadre A dans la fonction publique d'Etat, est une qualité absolument indispensable.

Attention à une surestimation personnelle de ses capacités/compétences/connaissances, parfois liée à une réussite non remise en cause sur le poste occupé : il faut avoir conscience que l'encadrement est une discipline qui ne s'invente pas, et que la culture administrative s'étend au-delà de la gestion de dossiers enfermée dans des frontières imperméables.

Le projet professionnel, comme indiqué *supra*, est un élément très important à travailler, avec la motivation : il est indispensable de ne pas se contenter de « sentences définitives » ou de vérités toute faites de type « je crois au service public » sans leur donner un sens, là encore appuyé par des exemples. Le candidat doit aussi démontrer, à moyen ou long terme, une réelle capacité à la mobilité (fonctionnelle, géographique…).

3.2.2. Le jury a la main pendant l'échange

Pour cette partie (la plus longue) de l'épreuve d'entretien, il est rappelé que le candidat est tout à fait autorisé à vérifier auprès du jury qu'il a bien compris la question ou la mise en situation. Reformuler systématiquement toutes les phrases du jury est à éviter, car peut signer un manque de concentration ou une façon déguisée de gagner du temps, mais il ne faut pas hésiter à le faire en cas de doute sérieux sur sa compréhension. De même qu'il ne faut pas hésiter non plus à s'arrêter pour s'auto-corriger : que ce soit sur la forme ou sur le fond, le jury n'en tiendra pas rigueur au candidat dès lors que cela n'est pas répété outre-mesure. Les obligations des fonctionnaires sont nombreuses, il est important de ne pas hésiter pour citer celles qui vous semblent primordiales, et de pouvoir en expliquer le sens.

Démontrer des capacités de synthèse, savoir aller à l'essentiel, ne pas élaborer des réponses longues et qui tournent en rond, jusqu'à ne plus rien signifier ou faire perdre le fil du raisonnement et de la question initiale, sont des éléments importants dans l'évaluation du jury. Il est attendu des candidats qu'ils aient une pensée et une expression claires et structurées.

Les candidats doivent avoir en mémoire que le jury aura des questions sur les expériences professionnelles précédentes (stages y compris) des candidats, ou sur les centres d'intérêts professionnels mis en avant dans la première partie de l'entretien. Savoir dans quel environnement s'insèrent les dossiers gérés antérieurement est important. Par exemple, confondre décentralisation et déconcentration, élus (locaux ou nationaux) et fonctionnaires ou hauts-fonctionnaires, ne pas connaître les liens entre les collectivités territoriales, les opérateurs de l'Etat ou les services de l'Etat territorial, ni les relations et partages de compétences entre l'Etat territorial et l'administration centrale, les principes de la commande publique, les fondements du code général de la fonction publique ou le statut des fonctionnaires, sont des manques encore trop fréquents et quasi-impardonnables, et pas seulement pour le concours interne : il ne devrait pas être envisageable, quel que soit le parcours antérieur des candidats, de se présenter en vue d'un poste de cadre A de l'Etat sans posséder ces bases.

En l'absence, cette année, d'épreuve écrite de contrôle des connaissances, celles-ci ont pu faire l'objet de quelques questions assez généralistes, portant essentiellement sur ces sujets. Le jury rappelle que, quelles que soient les épreuves écrites, rien n'interdit de poser ce type de questions à l'oral. Au contraire, les difficultés éprouvées, lors de la formation postérieure au concours, par un pourcentage important de stagiaires dont le niveau de culture administrative générale n'était pas suffisamment solide, ont incité le jury à quasi-systématiser quelques vérifications.

La connaissance de son environnement professionnel (privé ou public) doit aller au-delà du « bureau » : le jury sera sensible aux candidats qui pourront montrer qu'ils ouvert leur horizon, en intégrant leur travail et les dossiers gérés dans un contexte plus large (notion de « maillon » dans une chaîne). En tout état de cause, le jury vérifiera le degré de maîtrise des candidats de leur domaine d'activités.

Les mises en situation sont destinées à évaluer la capacité des candidats à analyser des exemples concrets d'évènements susceptibles de se présenter dans les postes qui seront offerts aux lauréats, et à y répondre par le comportement adapté. Sur le volet « encadrement » des mises en situation proposées cette année, les réponses des candidats se sont montrées plus équilibrées entre fermeté et

bienveillance. Cependant, des attitudes extrêmes ont parfois été développées, dénotant des inexpériences ou des hésitations qu'il est important de travailler en amont. Les candidats qui s'estiment faibles sur ces sujets doivent absolument trouver des formations adaptées afin de pouvoir élaborer des stratégies de gestion des situations (et des personnes…) qui seront proposées.

Un mauvais positionnement des candidats en tant que cadre A a souvent été majeur dans les échecs. L'IRA recrute et forme des agents qui auront, à court ou moyen terme, des responsabilités en matière d'exercice de la hiérarchie. Les postures adoptées par les candidats n'ont pas toujours été adaptées aux situations décrites ni aux qualités dont les candidats ont affirmé être dotés. L'analyse des enjeux, risques et contraintes des situations décrites doit être la première étape des réponses, et c'est elle qui permettra aux candidats de choisir une stratégie, déclinée en plusieurs étapes (il est exceptionnel, dans les situations réelles, que chacun des protagonistes réagisse ou réponde en première intention comme espéré, et il sera alors nécessaire d'avoir prévu plusieurs options d'évolution de la situation). Il est tout aussi important de prioriser les actions ou dispositifs à mettre en œuvre, selon les cas décrits par le jury (qui sont souvent inspirées de situations vécues), en ayant bien en tête l'ensemble des devoirs du fonctionnaire (assurer la sécurité des personnes, des biens, le service public, en toute transparence, gérer les conflits vers l'apaisement sans céder sur les grands principes…).

Il a été fréquent de voir des candidats hésiter lors de questions très directes sur des sujets de société. Il n'est cependant pas interdit, au contraire, d'affirmer une position personnelle dès lors qu'elle est argumentée, non contraire à la loi, et surtout que la part des choses est clairement distinguée en dissociant ce qui est une opinion personnelle de citoyen de ce qui relève de la gestion d'un dossier en toute neutralité et impartialité du fonctionnaire. Il est assez rare de dérouler une carrière de cadre dans la fonction publique en restant en accord total avec toutes les décisions prises par des gouvernements successifs. Il est en revanche indispensable d'appliquer ces décisions sans les commenter dans le cadre du poste occupé.

En conclusion

L'équipe administrative, logistique/informatique et de restauration de l'IRA de Metz, dirigé par intérim pendant cette période par Mme Martine CLERC, parfaitement rodée à l'exercice, a une fois de plus assuré la bonne organisation de l'ensemble des concours d'entrée dans cet établissement, aidée en cela par des préfectures et rectorats ainsi que les gestionnaires des centres de concours. Cette session présentait pourtant de nombreuses contraintes nouvelles et incertitudes notables, dont des délais entre les épreuves difficiles à gérer. Malgré cela, aucun incident n'a été signalé, les candidats ont tous été accueillis dans les meilleures conditions de confort possible et le jury a, comme à l'accoutumée, pu exercer son rôle sans aucune préoccupation matérielle non réglée : au nom de tous les membres du jury, j'adresse donc nos félicitations et remerciements également à M. François LE REST, directeur des études, à Mme CINDY OSIEKA et Mme Astrid PARGNEY, qui assument avec efficacité, compétence et sourire le secrétariat des concours, à M. Pascal LECLAIRE et aux autres membres de l'équipe technique ainsi qu'aux responsables de la restauration, mais aussi à tous les agents de l'IRA qui assument des permanences d'accueil des candidats ou de surveillance.

L'ensemble du réseau des partenaires des rectorats, préfectures ou autres organisations mises à contribution, en métropole comme en outre-mer, mais aussi les collègues concernés de la DGAFP sont également remerciés pour leur mobilisation, indispensable à l'organisation de ces concours.

Bien évidemment je tiens, à l'issue de cette troisième présidence, à adresser un message tout particulier à tous les membres de ce jury, quels que soient le concours ou l'épreuve auxquels ils ont contribué. Ils ne se sont jamais départis de leur bienveillance, ni de leur bonne humeur, ont veillé d'un

bout à l'autre à respecter une stricte équité, n'ont pas compté leur temps, et se sont réjouis chaque fois qu'ils ont pu attribuer des bonnes notes voire des très bonnes notes.

Pour les candidats, qui, je l'espère, à la lecture de ces éléments prendront conscience de l'importance des moyens déployés, j'en terminerai sur un seul et très simple conseil, qui tient en un mot : PREPAREZ.

Bon courage à toutes et tous !

La présidente du jury de l'IRA de Metz

Virginie KLES